

COMITE SYNDICAL DU 24 Juin 2026

Compte rendu des délibérations

Le 24 juin 2026 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la Briqueterie Route de Steenvoorde à WORMHOUT sous la présidence de M. Jean-Luc CLEENEWERCK, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 16/06/2026

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 139 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué titulaire	ARNEKE
Mme Laure DOBIGNY	Déléguée titulaire	BAILLEUL
M. Victor NOTTEAU	Délégué suppléant	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Samuel PAUWELS	Délégué suppléant	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jonathan QUEVAL	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Julien CLYTI	Délégué titulaire	BERGUES
M Michel VERLANDE	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Jean-Jacques VERHAEGHE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Régis DUQUENOY	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Christian SANSON	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Richard JOHNSON	Délégué titulaire	BUYSSCHEURE
M. Emmanuel SCHRYVE	Délégué suppléant	BUYSSCHEURE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Simon JACQUES	Délégué suppléant	CAPPELLEBROUCK
Mme Françoise DECROOCQ-FERRANT	Déléguée suppléante	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric POTISEK	Délégué titulaire	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PAUWELS	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Francis BEVE	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Laurent FONTAINE	Délégué titulaire	ECKE

Mme Murielle FERYN	Délégue titulaire	ERINGHEM
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Yann NORMAND	Délégué titulaire	ESTAIRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Paul DE CIECHI	Délégué titulaire	FLETRE
Mme Christelle POILLON	Délégue titulaire	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Fabrice DELOSIERES	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Dominique THERY	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Patricio LA DELFA	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. François DELATTRE	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Stéphane POUCHELE	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Didier LAREAL	Délégué suppléant	HOUTKERQUE
M. François DIDIER	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Etienne FOSSAERT	Délégué suppléant	KILLEM
M. Bruno NORO	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Philippe MAHIEU	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Éric DEMONT	Délégué titulaire	LAVENTIE
Mme Catherine DEKEISTER	Délégue titulaire	LEDERZEELE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Julien MATHIS	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Alain KERCKHOVE	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Christophe DELAVAL	Délégué suppléant	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Roland ROLLAND	Délégué suppléant	LOOBERGHE
M. Grégory CARTON	Délégué titulaire	LYNDE
M. François CLEENWERCK	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Thierry WATERLOT	Délégué titulaire	MERRIS
M. Philippe MABRIEZ	Délégué titulaire	MERVILLE
M. François DUPOND	Délégué suppléant	MERVILLE
Mme Elizabeth BOULET	Délégue titulaire	METEREN
M. Guillaume LEMORT	Délégué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Christian HELE	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Michel STIENNE	Délégué suppléant	NIEPPE
M. Thomas BERNARDO	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Clément VERLET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégue titulaire	OOST-CAPPEL
M. Moïse ROELS	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Fabien MILLOIS	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Romain DUCATEAU	Délégué titulaire	PRADELLES
M. Grégory TEITE	Délégué titulaire	PRADELLES
M. Jean-Michel ROPITAL	Délégué titulaire	QUAEDYPRE
M. Clément CLEENWERCK	Délégué titulaire	QUAEDYPRE
M. Loïc DAUCHEL	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Alexandre LEPERE	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Philippe TERNROY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Bruno DUPONT	Délégué titulaire	SAILLY-SUR-LA-LYS
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Christian BAYART	Délégué titulaire	SAINT MOMELIN
M. Xavier BECQUART	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégue titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Franck DELIGNE	Délégue titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Benoît BAILLEUL	Délégue titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Laurent BEGUIN	Délégue titulaire	SERCUS
M. Régis DECOUVELAERE	Délégue titulaire	SERCUS
M. Alexandre ROMMELAERE	Délégue titulaire	SOCX
M. Laurent BERNARD	Délégue titulaire	SOCX
M. Narciso DA PONTE	Délégue titulaire	STAPLE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégue titulaire	STEENBECQUE
M. Emmanuel JACQUET	Délégue titulaire	STEENBECQUE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégue titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégue titulaire	STEENVOORDE
Mme Sandrine RAMON	Délégue titulaire	STEENWERCK
M. Pascal DELEMOTTE	Délégue suppléant	STEENWERCK
Mme Chantal FUMERY	Délégue titulaire	THIENNES
M. Alain NOEL	Délégue titulaire	UXEM
M. Albert PROTIN	Délégue titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégue titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Camille VERRIELE	Délégue titulaire	WARHEM
M. David ATTELEYN	Délégue titulaire	WARHEM
M. Matthieu BERTHELEMY	Délégue titulaire	WATTEN
M. Éric BLIN	Délégue titulaire	WATTEN
M. Thierry LUTTUN	Délégue suppléant	WEMAERS-CAPPEL
M. Jean-Michel CARDINAEL	Délégue titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Jennifer DEZOUTTER	Délégue suppléante	WEST-CAPPEL
M. Jérôme CANTONNET	Délégue titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Délégue titulaire	WORMHOUT
M. Vincent DELMOTTE	Délégue titulaire	WORMHOUT
M. Gaël RECOURT	Délégue titulaire	WULVERDINGHE
M. François-Xavier SANTOLALLA	Délégue titulaire	WULVERDINGHE
Mme Catherine CLICTEUR	Délégue titulaire	WYLDER
Mme Martine NOEL	Délégue titulaire	WYLDER
M. Christophe PLESSIET	Délégue titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Benoit DESTEIRDT	Délégue titulaire	ZEGERSCAPPEL
Mme Patricia MOCKELYN	Délégue titulaire	ZERMEZEELE
M. Marc LEPORCQ	Délégue titulaire	ZERMEZEELE
M. César DESCAMPS	Délégue titulaire	ZUYTPEENE
M. Augustin BAUDENS	Délégue suppléant	ZUYTPEENE

POUVOIRS : 3

M. Gérard BELLENGIER, délégué titulaire de ESTAIRES a donné pouvoir à M. Yann NORMAND
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à Mme Christelle POILLON
M. Alain DAVROUX, délégué titulaire de STEENE a donné pouvoir à M. Samuel DEGEZELLE

VOTANTS : 142

Présence de Monsieur Jordan DEHEEGHER, délégué suppléant de ZERMEZEELE.

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ et Secrétaire adjoint : M. Rodrigue BOURNONVILLE

Ordre du jour

Vidéo d'actualité depuis le dernier Comité

❖ Agenda :

- 15 septembre 2026 : 60 ans du TE Flandre

❖ Agenda prévisionnel :

- 3 septembre 2026 : Bureau syndical
- 28 septembre 2026 : Comité syndical
- 3 décembre 2026 : Comité syndical

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte-rendu de la séance du 24 avril 2026
- Rapport d'activité 2025
- Composition du Bureau
- Désignation à l'Assemblée Générale de l'AGUR
- Information sur les transferts au 1er janvier 2027
- Règlement intérieur
- Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2025
- Convention avec la SEM Energies Hauts de France et le Territoire d'énergie Cambrésis pour le salon des Maires ruraux à Wallers (juin 2026)

2° - Compétence Autorité Organisatrice de la Distribution (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2026

3° - Compétence Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Présentation des CRAC 2025

4° - Finances et Marchés Publics

- Règlement budgétaire et financer mandat 2026
- Compte de gestion 2025
- Compte administratif 2025
- Affectation du résultat 2025
- Budget supplémentaire 2026
- FCTVA - reversement aux collectivités suite aux sinistres en Eclairage public

- Information sur l'avancement de mission relative au contrôle des factures d'énergie par un Bureau d'étude spécialisé
- Achat groupé d'énergie à compter du 1er janvier 2028

5° - Compétence IRVE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2026

6° - Compétence Eclairage Public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2026

7° - Eclairage des Terrains de Sports

- Actualisation du programme 2026 et conventions avec les Communes concernées

8° - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie

- Projets en autoconsommation collective solaire en service et en cours de réalisation
- Programme ACTEE + : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les frais de Maitrise d'Œuvre, les frais d'Assistance à la Maitrise d'Œuvre et les Prestations intellectuelles
- Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les Conseils en Orientation Énergétique de la Commune d'Estaires

9° - Compétence Télécom Numérique

- Information sur la fin du cuivre

10° - Information sur les décisions

11° – Les 60 ans du TE Flandre : programme des conférences et visites

12° - Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du Territoire d'énergie Flandre).

Monsieur Sylvain PETITPREZ est élu secrétaire de séance et Monsieur Rodrigue BOURNONVILLE secrétaire Adjoint.

Délibération N° 24062026 / D01 - Administration générale - Election du secrétaire de séance et du secrétaire de séance Adjoint

Exposé et proposition :

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, le Comité Syndical procède à la désignation d'un secrétaire de séance ainsi que d'un secrétaire de séance Adjoint parmi ses membres présents.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

de désigner Monsieur Sylvain PETITPREZ en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Rodrigue BOURNONVILLE en qualité de secrétaire de séance adjoint.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 12 février 2026

Délibération N° 24062026 / D02 - Administration générale - Approbation du compte-rendu du Comité du 24/04/2026

Exposé et proposition :

Le compte rendu du Comité syndical du 24 avril 2026 a été transmis à l'ensemble des délégués. Il est également téléchargeable sur le site internet du Syndicat www.teflandre.fr.

Il est demandé au comité de se prononcer sur son adoption.

Adoption :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Rapport d'activité 2025**

**Délibération N° 24062026 / D03 - Administration générale -
Présentation du Rapport d'activités 2025**

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc DEBERT, Vice-Président :

Vu le code général des collectivités territoriale et notamment son article L 5211-39,
Vu le projet de rapport d'activité,

Considérant que le rapport d'activité a pour objet de dresser le bilan de l'activité du Syndicat pour l'année écoulée et d'apporter une information à l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres,

Il est proposé au Comité d'adopter le rapport d'activité 2025.

Il est précisé que le rapport sera entièrement dématérialisé, il sera adressé aux Maires des Communes membres. Le rapport fera l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la Commune au Comité syndical seront entendus.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Composition du Bureau**

**Délibération N° 24062026 / D04 - Administration générale -
Composition du Bureau**

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Président :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Bureau d'un EPCI comprend le Président, des Vice-Présidents et éventuellement d'autres membres.

Le nombre de ces membres a été fixé lors du comité syndical du 24 avril 2026.

À la suite d'une proposition du Président et à un avis favorable du Bureau du 16 juin 2026, il est proposé de créer un membre supplémentaire au sein du Bureau.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 24062026 / D05 - Administration générale - Composition du Bureau - Election d'un nouveau membre du Bureau

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Président :

Au cours de la présente séance, le Comité syndical a adopté la délibération n° 24062026/D04 portant modification de la composition du Bureau syndical, par la création d'un poste supplémentaire de membre du Bureau, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et aux statuts du Syndicat.

Il convient désormais de procéder à l'élection du membre appelé à occuper ce nouveau siège. Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau sont élus par le Comité syndical parmi ses membres.

Le Président invite les membres du Comité syndical à présenter leur candidature.

Est candidat(e) :

- Mme DOBIGNY Laure, déléguée de la commune de BAILLEUL.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale.

Résultat du vote :

- Votants : 142
- Voix obtenues : 142

Mme DOBIGNY Laure est proclamée élue membre du Bureau syndical. Cette élection prend effet immédiatement et pour la durée du mandat en cours, sauf renouvellement de la composition du Bureau dans les conditions prévues par les textes.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Désignation à l'Assemblée Générale de l'AGUR

Délibération N° 24062026 / D06 - Administration générale - Représentation du TE Flandre à l'AGUR - Désignation de deux représentants à l'Assemblée Générale

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Président :

Le Territoire d'Energie Flandre est membre de l'Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR), lors du comité d'installation du 24 avril 2026, il a été désigné un membre au bureau.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'AGUR ;

Considérant que le TE Flandre est membre de l'AGUR et qu'il convient de désigner deux représentants appelés à siéger à son Assemblée générale ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de désigner les membres suivants pour représenter le TE Flandre à l'Assemblée générale de l'AGUR :

- Monsieur Hervé DELVA, Vice-Président,
- Madame Martine LORPHELIN, Vice-Présidente,

Les représentants désignés exerceront leur mandat conformément aux statuts de l'AGUR et représenteront le TE Flandre lors des Assemblées générales jusqu'à leur remplacement ou la fin de leur mandat, dans les conditions prévues par les statuts de l'association.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission à l'AGUR.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Information sur les transferts au 1er janvier 2027 :

Les communes qui envisagent de transférer une ou plusieurs compétences au Syndicat avec effet au 1^{er} janvier 2027, sont invitées à **délibérer avant le 30/09/2026**.

- Règlement intérieur

Délibération N° 24062026 / D07 - Administration générale - Règlement Intérieur

Exposé et proposition - Rapport de M Rodrigue BOURNONVILLE, Vice-Président :

Conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

"Dans les communes de 3500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif"

L'article L.5211-1, 2ème alinéa, du CGCT étend cette obligation aux EPCI.

Le règlement intérieur a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du Comité syndical et du Bureau syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente.

Adoption :

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

- Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2025

**Délibération N° 24062026 / D08 - Administration générale -
Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics
Locaux) en 2025**

Exposé et proposition - Rapport de M Rodrigue BOURNONVILLE, Vice-Président :

L'Article L 1413-1 du CGCT, prévoit que le Président de la CCSPL présente chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Au cours de l'année 2025, la CCSPL s'est réunie :

- le 29 août 2025, elle a pris connaissance des CRAC concernant la concession de distribution publique d'électricité, et la concession et les DSP gaz.

Le Comité est invité à prendre acte des travaux de la CCSPL pour l'année 2025.

Adoption :

Le Comité prend acte de l'état des travaux.

- Convention avec la SEM Energies Hauts de France et le Territoire d'énergie Cambrésis pour le salon des Maires ruraux à Wallers (juin 2026)

**Délibération N° 24062026 / D09 - Administration générale -
Participation au salon des Maires Ruraux**

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Président :

Le Territoire d'Energie Flandre, avec le TE Cambrésis et la SEM Energies Hauts de France, souhaite participer au Congrès des Maires Ruraux du Nord du 25 juin 2026 afin de promouvoir leurs actions.

Pour optimiser les coûts et renforcer leur visibilité, il est proposé d'acheter un stand commun via une convention de partenariat.

L'assemblée est ainsi invitée à approuver cette convention et à autoriser le Président à la signer ainsi que les documents associés.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2° - Compétence Autorité Organisatrice de la Distribution (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2026

Délibération N° 24062026 / D10 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE - Actualisation du programme prévisionnel de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension (Travaux Article 8 et travaux coordonnés) - 2026

Exposé et proposition - Rapport de M Laurent VANPOUILLE, Vice-Président :

La présente délibération s'inscrit dans le cadre de l'actualisation du programme de travaux 2026 du Territoire d'Énergie Flandre (TE Flandre), adopté par délibération du 16 septembre 2025.

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux : délibération du 27 septembre 2018 (travaux effacement et enfouissement des réseaux éclairage public et télécom concomitants ou non aux travaux dits d'Article 8) et délibération du 12 février 2026 (travaux Article 8),

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ D'adopter l'actualisation du programme prévisionnel de travaux pour l'année 2026, selon le tableau en annexe,
- ✓ D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes concernées.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3° - Compétence Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Présentation des CRAC 2025

Délibération N° 24062026 / D11 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Présentation des Comptes-Rendus Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2025 par GRDF

Exposé et proposition - Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :

Le TE Flandre dispose de 3 contrats de concession avec GRDF pour la distribution publique de gaz.

==> Par un contrat de concession, en date du 31 décembre 2003, signé pour une durée de 30 ans, le TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierre, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killen, La Gorgue, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaëdypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caëstre, Méteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoëde, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont donc intégrées au contrat historique par avenant.

Un avenant à ce contrat historique a été signé le 27 avril 2023, pour tenir compte du nouveau modèle national de contrat de concession FNCCR/ France Urbaine/ GRDF.

==> Par un contrat de délégation de service public en date du 6 juillet 2009, signé pour une durée de 30 ans, le TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Haverskerque, Herzeele, Hondeghem, Merris, Nieurllet, St Momelin et Strazeele

==> Par un contrat de délégation de service public en date du 7 avril 2022, signé pour une durée de 2 ans de travaux et 30 ans d'exploitation, le TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Cappelle-Brouck et St Pierre Brouck.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, GRDF a adressé au TE Flandre, 3 comptes rendus d'activité pour l'année 2025.

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 juin 2026, durant laquelle les CRAC 2025 ont été présentés,

Après avoir entendu la présentation de GRDF, le Comité est invité à prendre acte des CRAC 2025.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Gaz ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Comité prend acte des CRAC 2025.

4° - Finances et Marchés Publics

- Règlement budgétaire et financier mandat 2026

Délibération N° 24062026 / D12 - Finances et Marchés Publics : Règlement Budgétaire et Financier applicable au mandat 2026

Exposé et proposition – Rapport de M David CALCOEN, Vice – Président :

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) fixe les règles de préparation, d'exécution et de contrôle du budget d'une collectivité ou d'un organisme public.

Il précise notamment les procédures comptables, les modalités de gestion des dépenses et recettes, ainsi que les responsabilités des acteurs financiers.

Il est proposé au Comité :

- D'approuver le projet de règlement budgétaire et financier ci-annexé pour la durée de la mandature ;

- Le cas échéant, il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires et de l'adaptation des règles de gestion, par délibération du Comité syndical.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- [Compte de gestion 2025](#)

**Délibération N° 24062026/D13 - FINANCES PUBLIQUES :
Compte de Gestion 2025**

Exposé et proposition - Rapport de M David CALCOEN - Vice-Président chargé des finances

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2025, Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constaté les identités de valeur avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- [Compte administratif 2025](#)

**Délibération N° 24062026/D14 - FINANCES PUBLIQUES :
Compte Administratif 2025**

Exposé et proposition - Rapport de M David CALCOEN - Vice-Président chargé des finances

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Comité élit un président chargé de la présente délibération : Monsieur David Calcoen est élu président.

Monsieur Jean-Luc Cleenewerck, Président du TE Flandre, se retire au moment du vote (quitte la salle).
Vu la note de présentation en annexe,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2025, lequel peut se résumer ainsi

SECTION D' INVESTISSEMENT

Résultat de l'année	-426 380,33 €
Résultat antérieur	1 788 422,43 €
Résultat cumulé	1 362 042,10 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année	1 156 936,14 €
Résultat antérieur	1 485 634,87 €
Part affectée à l' investissement (c/ 1068)	816 251,88 €
Résultat cumulé	1 826 319,13 €

BESOIN DE FINANCEMENT

Résultat cumulé de la section d' investissement	1 362 042,10 €
restes a réaliser en recettes	3 158 659,21 €
Dépenses engagées non mandatées	4 142 375,74 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	378 325,57 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)	0,00 €

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2025,
- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Adoption :

M. Jean-Luc CLeenewerck, Président du TE Flandre ne prend pas part au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2025

**Délibération N° 24062026/D15 - FINANCES PUBLIQUES :
Affectation du Résultat 2025**

Exposé et proposition - Rapport de M David CALCOEN - Vice-Président chargé des finances

Le Comité syndical est invité à affecter le résultat 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE

2025

SECTION D' INVESTISSEMENT

Résultat de l'année	-426 380,33 €
Résultat antérieur	1 788 422,43 €
Résultat cumulé	1 362 042,10 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année	1 156 936,14 €
Résultat antérieur	1 485 634,87 €
Part affectée à l' investissement (c/ 1068)	816 251,88 €
Résultat cumulé	1 826 319,13 €

BESOIN DE FINANCEMENT

Résultat cumulé de la section d' investissement	1 362 042,10 €
restes a réaliser en recettes	3 158 659,21 €
Dépenses engagées non mandatées	4 142 375,74 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	378 325,57 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)	0,00 €

BUDGET 2026

Ligne budgétaire 001 débit	0,00 €
Ligne budgétaire 001 crédit	1 362 042,10 €
Ligne budgétaire 002 Débit	0,00 €
Ligne budgétaire 002 Crédit	1 826 319,13 €
Compte 1068 (Crédit)	0,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Budget supplémentaire 2026**

**Délibération N° 24062026/D16 - FINANCES PUBLIQUES :
Budget Supplémentaire 2026**

Exposé et proposition - Rapport de M David CALCOEN - Vice-Président chargé des finances

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du comité du 4

décembre 2025, Vu le budget primitif adopté lors du comité du 12
février 2026,

Vu l'affectation du résultat 2025,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget supplémentaire 2026 tel que
présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 640 750,57€.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **FCTVA – reversement aux collectivités suite aux sinistres en Eclairage public**

**Délibération N° 24062026 / D17 - Finances et Marchés Publics :
FCTVA 2024 - Reversement aux collectivités**

Exposé et proposition – Rapport de M David CALCOEN, Vice – Président :

Dans le cadre de l'automatisation du FCTVA depuis le 1^{er} janvier 2023, les dépenses de
maintenance liées à des sinistres en éclairage public sont intégrées dans les sommes
perçues par le Territoire d'Energie Flandre.

Vu le titre de recettes émis à l'encontre de commune pour remboursement intégral (TTC)
des sommes engagées pour les réparations,

Considérant que le FCTVA perçu sur lesdites sommes revient aux communes, il convient de reverser les montants ci-annexés par l'émission d'un mandat.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Information sur l'avancement de mission relative au contrôle des factures d'énergie par un Bureau d'étude spécialisé

**Délibération N° 24062026 / D18 - Finances et Marchés Publics :
Contrôle des factures d'énergie - Etat de suivi de la mission au 13/06/2026**

Exposé et proposition – Rapport de M Rodrigue BOURNONVILLE, Vice – Président :

Dans le cadre du contrôle des factures d'énergie, mission confiée à NEW ENERGY, plusieurs collectivités vont recevoir des remboursements de la part des anciens fournisseurs. Les remboursements seront faits par lettre-chèque.

A ce jour, les collectivités concernées et les remboursements prévus sont :

CCFL : 9 163,33 €	ESTAIRES : 6 930,36 €	OXELAERE : 82,55 €
CCHF : 3 482,43 €	FLETRE : 84,68 €	PITGAM : 40,30 €
4ème Section des Wateringues : 8 132,68 €	HONDEGHEM : 239,71 €	SERCUS : 3 618,83 €
BAILLEUL : 10 139,24 €	HONDSCHOOTE : 9 168,10 €	STEENBECQUE : 965,41 €
BOESCHEPE : 249,48 €	LA GORGUE : 2 407,85 €	ST PIERRE BROUCK : 63,07 €
BROUCKERQUE : 58,25 €	MERVILLE : 3 278,33 €	THIENNES : 56,69 €
CAPPELLE-BROUCK : 1 505,93 €	MILLAM : 2 260,61 €	WARHEM : 207,97 €
DRINCHAM : 1 057,01 €	NEUF-BERQUIN : 4 297,22 €	WATTEN : 5 237,74 €
EECKE : 167,93 €	NIEPPE : 1 135,91 €	WORMHOUT : 1 209,54 €

Soit un total de 75 241,15 € TTC

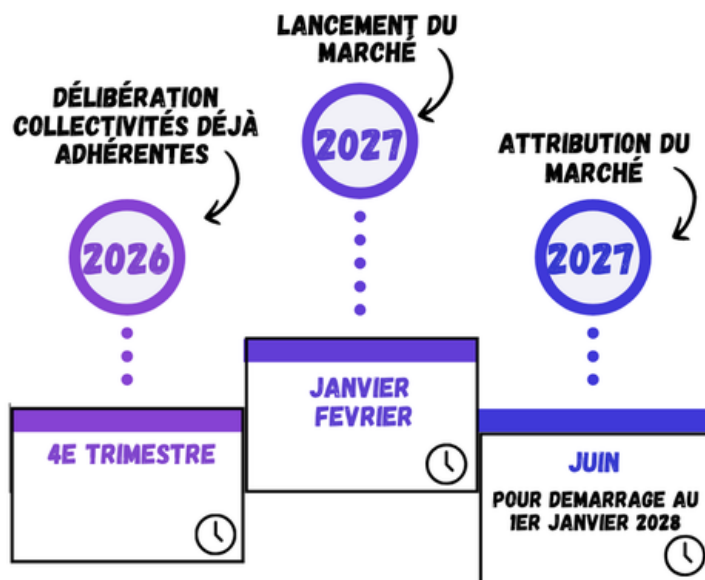
Il est rappelé également que les communes devront reverser 50% du remboursement au TE Flandre.

Adoption :

Le Comité prend acte de l'avancement de la mission.

- Achat groupé d'énergie à compter du 1er janvier 2028

Les 3, 6 et 8 juillet 2026, les équipes du TE Flandre et celles de Noréade vont faire du sourcing auprès de fournisseurs d'électricité pour s'assurer qu'ils soient en capacité d'assurer le rôle de responsable d'équilibre et de fournisseur d'électricité.



5° - Compétence IRVE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2026

Délibération N° 24062026 / D19 - Compétence IRVE - Actualisation du programme travaux 2026

Exposé et proposition – Rapport de M Sylvain PETITPREZ, Vice – Président :

Vu le Schéma Directeur des IRVE (SD IRVE) adopté,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'installation de bornes IRVE,

Vu le programme prévisionnel de travaux adopté par le Comité syndical le 12/02/2026 pour l'année 2026

Considérant qu'il convient d'adopter un programme complémentaire :

Il est proposé au Comité Syndical :

- ✓ D'adopter le programme complémentaire prévisionnel de travaux, selon le tableau ci-dessous,
- ✓ D'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions et avenants avec les communes concernées,
- ✓ D'autoriser le président ou son représentant à signer les avenants aux conventions de mandat avec les EPCI concernés,

- ✓ D'autoriser le président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE pour l'ensemble des bornes IRVE posées par le TE Flandre.

COMMUNE / LOCALISATION	MODELE IRVE	NOMBRE DE PDC	MONTANT PREVISIONNEL HT	RESTE A CHARGE HT
LE DOULIEU – PARKING DE LA SALLE DES FÊTES	1 E-PREMIUM 22/33 KW AC/DC	2	27 000 €	5 500 €
MORBECQUE – RUE DE LA FONTAINE	1 E-PREMIUM 60 KW DC/DC	2	45 000 €	17 000 €
CASSEL – CHEMIN D'AIRE	1 E-SMART DOUBLE 22 KW AC	2	15 000 €	4 500 €
ZEGERSCAPPEL	A définir			
CCHF – AIRE DE COVOITURAGE DE HOLQUE	1 E-SMART DOUBLE 11 KW AC	2	15 000 €	Totalité*
POUR LA CCFL	ESTAIRES – PARKING COUPE 1 E-SMART DOUBLE 11 KW AC 1 E-SMART SIMPLE 11 KW AC 1 E-PREMIUM 22/33 KW AC/DC	5	50 000 €	Totalité*
	SAILLY-SUR-LA-LYS – ZA MOULIN MADAME	2	15 000 €	Totalité*

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6° - Compétence Eclairage Public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2026

Délibération N° 24062026 / D20 - Compétence Eclairage Public - Actualisation du programme travaux EP et Feux tricolores 2026

Exposé et proposition – Rapport de M Sylvain PETITPREZ, Vice – Président :

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux de rénovation et création d'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore (SLT),

Vu le programme prévisionnel de travaux présenté lors du Comité du 4 décembre 2025,
Vu la proposition d'actualisation,

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ d'adopter l'actualisation du programme prévisionnel de travaux pour l'année 2026, selon les tableaux en annexe,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes concernées,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7° - Eclairage des Terrains de Sports

- Actualisation du programme 2026 et conventions avec les Communes concernées

Délibération N° 24062026 / D21 - Compétence Eclairage Terrains de Sports extérieurs - Actualisation du programme travaux 2026

Exposé et proposition – Rapport de M Sylvain PETITPREZ, Vice – Président :

Vu la délibération du 13 octobre 2022 et la délibération du 15 février 2024 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée concernant l'éclairage des terrains de sports extérieurs,

Vu les demandes des communes,

Il est proposé au Comité de :

- ✓ Actualiser le programme prévisionnel 2026 repris dans le tableau annexé,
- ✓ Autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes concernées,
- ✓ Préciser qu'en matière de travaux d'investissement ou de maintenance, relatifs à l'éclairage des terrains de sports extérieurs, la commune demandeuse prend en charge 100% du montant TTC du chantier, ainsi que les frais de gestion.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Pubic ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8° - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie

- Projets en autoconsommation collective solaire en service et en cours de réalisation

Délibération N° 24062026 / D22 - Transition Energétique - Suivi et projets des opérations d'Auto-Consommation Collective (ACC) 2026

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice – Président :

Le Territoire d'Energie Flandre développe des projets d'autoconsommation collective solaire, en partenariat avec les collectivités, afin de valoriser les énergies renouvelables, réduire les coûts et renforcer l'autonomie énergétique.

Ces projets reposent sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics et la consommation locale de l'électricité produite, notamment pour les équipements publics, les bornes de recharge et les réseaux d'eau.

Ils sont encadrés par l'association TE Flandre Solaire, agissant comme Personne Morale Organisatrice.

Il est proposé au Comité de :

- ✓ De prendre acte des installations déjà en service dans le tableau annexé
- ✓ De valider les projets en cours dans le tableau annexé
- ✓ D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires, dont la signature des conventions d'autoconsommation collective

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Programme ACTEE+ : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les frais de Maitrise d'Œuvre, les frais d'Assistance à la Maitrise d'Œuvre et les Prestations intellectuelles

Délibération N° 24062026 / D23 - Transition Energétique et Maitrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE : Actualisation déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne saisons 1 à 6 -Aide spécifique pour les frais de Maitrise d'œuvre et Assistance

Exposé et proposition – Rapport de M Hervé DELVA, Vice – Président :

Le Territoire d'Énergie Flandre s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche active de transition énergétique, notamment à travers sa participation au programme ACTEE+ (Action des

Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Ce programme, qui vise à accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, permet de mutualiser les actions, de planifier des travaux durables et de réduire significativement les consommations d'énergie, en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire (décret n°2019-771 du 23 juillet 2019).

Par délibérations en date du 20/01/2023, 09/09/2024, 05/02/2025, 26/05/2025 et 04/12/2025, le Comité syndical a arrêté les modalités opérationnelles de déclinaison du programme ACTEE+ et de ses sous-programmes Chêne 1 à 4.

Ces aides, octroyées par convention signée avec la FNCCR (SASU ACTEE), ont permis au TE Flandre de bénéficier de fonds destinés à couvrir une partie des dépenses liées à l'accompagnement technique des communes membres dans leurs projets de rénovation énergétique.

Vu le Contexte réglementaire : Le programme ACTEE+, financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), s'inscrit dans le cadre des articles L. 221-1 et suivants du Code de l'énergie, qui encouragent les collectivités à engager des actions d'efficacité énergétique.

Les dépenses éligibles du lot 4 (missions de maîtrise d'œuvre) et du lot 5 (missions d'assistance à maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles), sont explicitement reconnues par la FNCCR (SASU ACTEE) comme en attestent les conventions citées en visas.

Vu l'Intérêt général et mutualisation : Le reversement partiel des aides aux communes permet de rééquilibrer les efforts financiers tout en maintenant une contribution au fonctionnement du service énergétique du TE Flandre, conformément à l'article L. 5211-5 III du CGCT sur la solidarité territoriale.

Considérant la Sécurité juridique : La formalisation des reversements par convention signée avec chaque maire garantit la traçabilité des flux financiers et le respect des articles R. 2221-1 et suivants du CGCT relatifs aux actes des collectivités.

La participation communale de 25 % est proportionnée aux coûts de gestion et d'animation du dispositif, comme le prévoient les clauses types des conventions ACTEE.

Considérant qu'il convient d'actualiser les délibérations sus-visées afin de garantir les flux financiers perçus par le TE Flandre et reversés aux communes pour le programme ACTEE+ chêne saison 1 à 6.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical de :

- ✓ De valider le principe de reversement à 100% aux communes bénéficiaires des aides ACTEE+ Chêne Saisons 1 à 6 allouées pour le lot 4 « Frais de Maîtrise d'œuvre » et le lot 5 « Assistance à Maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles » après réception de fonds par la FNCCR ;
- ✓ De fixer la participation communale à 25% du montant total de l'aide perçue, afin de contribuer au financement du fonctionnement du service transition énergétique du TE Flandre ;
- ✓ D'autoriser le Président du TE Flandre ou son représentant à signer, avec les Maires des communes/collectivités concernées par les Lots 4 et 5, une convention de partenariat précisant les modalités de reversement ;

- ✓ De noter que cette démarche s'inscrit dans une logique de transparence financière et de soutien aux communes, tout en assurant la pérennité des actions menées par le TE Flandre en matière d'efficacité énergétique.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie – Programme ACTEE : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les Conseils en Orientation Énergétique de la Commune d'Estaires**

Délibération N° 24062026 / D24 - Transition Energétique et Maitrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les Conseils en Orientation Énergétique de la Commune d'Estaires

Exposé et proposition – Rapport de M Hervé DELVA, Vice – Président :

Le Territoire d'Énergie Flandre s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche active de transition énergétique, notamment à travers sa participation au programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Ce programme, qui vise à accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, permet de mutualiser les actions, de planifier des travaux durables et de réduire significativement les consommations d'énergie, en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire (décret n°2019-771 du 23 juillet 2019).

Par délibérations en date du 20/1/2023, 09/09/2024, 05/02/2025, 26/05/2025 et 04/12/2025 le Comité syndical a arrêté les modalités opérationnelles de déclinaison du programme ACTEE+ et de ses sous-programmes Chêne 1 à 4.

Ces aides, octroyées par convention signée avec la FNCCR (SASU ACTEE), ont permis au TE Flandre de bénéficier de fonds destinés à couvrir une partie des dépenses liées à l'accompagnement technique des communes membres dans leurs projets de rénovation énergétique.

Vu le Contexte réglementaire : Le programme ACTEE+, financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), s'inscrit dans le cadre des articles L. 221-1 et suivants du Code de l'énergie, qui encouragent les collectivités à engager des actions d'efficacité énergétique.

Considérant qu'il est opportun de signer une convention avec la commune d'Estaires pour autoriser le versement des aides obtenues par le TE Flandre pour études « Conseils en Orientations Énergétiques » réalisées et mandatées par la commune d'Estaires.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président du TE Flandre ou son représentant à signer, avec Madame le Maire de la commune d'Estaires, une convention de

partenariat précisant les modalités de reversement des aides obtenues pour les études techniques réalisés et mandatés par la commune,

SAISON 1 : Conseils en Orientations Énergétiques par réalisé par la commune d'Estaires

Action	Commune	N° facture reglée par la commune	Date facture	Dépense acquittée HT	Aide sollicitée à la FNCCR	Somme à reverser à la commune d'Estaires
COE	ESTAIRES	2022/09-21	06/10/2023	13 846,95 €	5 950€	5 950€
Total à reverser à ESTAIRES						5 950€

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9° - Compétence Télécom Numérique

- Information sur la fin du cuivre

- ✓ Fin progressive du réseau cuivre au profit de la fibre optique
- ✓ Fermeture par lots jusqu'en 2030 suivant calendrier national
- ✓ Les administrés doivent migrer vers la fibre pour maintenir internet et téléphonie

Points de vigilance pour les communes :

⇒ Anticiper les besoins des bâtiments publics (mairies, écoles, bibliothèques...)

Le TE Flandre accompagne les communes : suivi du déploiement, incidents, information des usagers.

LOT 4	
Fermeture commerciale : 31 janvier 2026	
DAVINCHOVE	RENESCURE
BOESEGHEN	SAILLY-SUR-LA-LYS
CASSEL	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
EBBLINGHEM	STAPLE
HAVERSKERQUE	STEENDEQUE
LAVENTIE	TERDEGHEM
LYNDE	THIENNES
MERVILLE	VIEUX-BERQUIN
OXELAERE	
Fermeture technique : 31 janvier 2028	

LOT 5					
Fermeture commerciale : 31 janvier 2026					
ARNEKE	CAESTRE	FLEURBAIX	HOUTKERQUE	OCHEZEELE	STENWERCK
BAILLEUL	CAPPELLE-BROUCK	GODEWAERSVELDE	MERRIS	OUDEZEELE	WATTEN
BERTHEN	LE DOULIEU	LA GORGUE	METEREN	RUBROUCK	WEMAERS-CAPPEL
BLARINGHEM	EECKE	LESTREM	NEUF-BERQUIN	SAINT-JANS-CAPPEL	WINEZEELE
BOESCHEPE	ESTAIRES	HARDIFORT	NIEPPE	SERCUS	ZERMEZEELE
BUYSSCHEURE	FLETRE	HOLQUE	NOORDPEENE	STEENVOORDE	ZUYTPEENE
Fermeture technique : 31 janvier 2029					

LOT 6					
Fermeture commerciale : 31 janvier 2026					
BAMBEQUE	DRINCHAM	KILLEM	NIEURLET	ST-PIERRE-BROUCK	WEST-CAPPEL
BISSEZEELE	ERINGHEM	LEDERZEELE	OOST-CAPPEL	SOCX	WORMHOUT
BOLLEZEELE	ESQUELBEQ	LEDRINGHEM	PITGAM	STEENE	WULVERDINGHE
BROUCKERQUE	HERZEELE	LOOBERGHE	QUAEDYPRE	UXEM	WYLDER
BROXELE	HONDSCHOOTE	MERCKEGHEM	REXPOEDE	VOLCKERINCKHOVE	ZEGERSCAPPEL
CROCHTE	HOYMILLE	MILLAM	SAINT-MOMELIN	WARHEM	
Fermeture technique : 31 janvier 2030					

10° - Information sur les décisions

Délibération N° 24062026 / D25 - Administration générale -
Informations sur les décisions

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 24 avril 2026, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du TE Flandre.

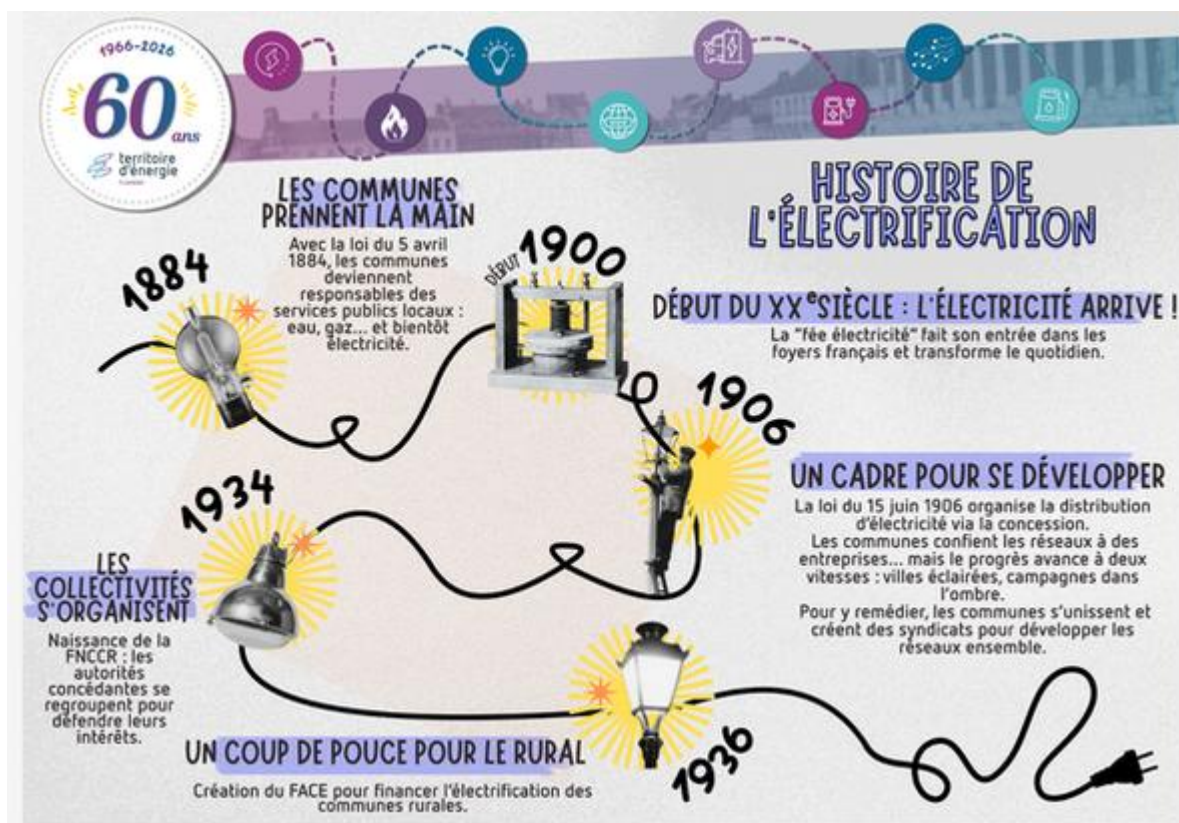
Date	Nature	Objet
27/02/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Contrat d'entretien pour la chaudière Gaz du bureau du TE Flandre
08/04/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Signature d'un avenant ayant pour objet la maintenance des bornes IRVE pour les Bus de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre
04/05/2026	Subventions	Décision du Président : Demande de subvention auprès de la FNCCR - Programme ACTEE - AAP LUM'ACTEE + Saison 5
13/05/2026	Administration Générale	Délibération du Bureau : désignation du secrétaire de séance
13/05/2026	Administration Générale	Délibération du Bureau : Adoption du compte-rendu de la séance précédente
13/05/2026	Ressources Humaines	Délibération du Bureau : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint Administratif
13/05/2026	Administration Générale	Délibération du Bureau : Désignation des représentants associatifs de la CCSPL
19/05/2026	Subventions	Décision du Président : demande d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2026 (ADVB) pour la commune de LOOBERGHE
19/05/2026	Subventions	Décision du Président : demande d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2026 (ADVB) pour la commune de HONDSCHOOTE
19/05/2026	Subventions	Décision du Président : demande d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2026 (ADVB) pour la commune de HAVERSKERQUE
19/05/2026	Subventions	Décision du Président : demande d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2026 (ADVB) pour la commune de CROCHTE
19/05/2026	Subvention	Décision du Président : demande d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2026 (ADVB) pour la commune de BOLLEZEELE

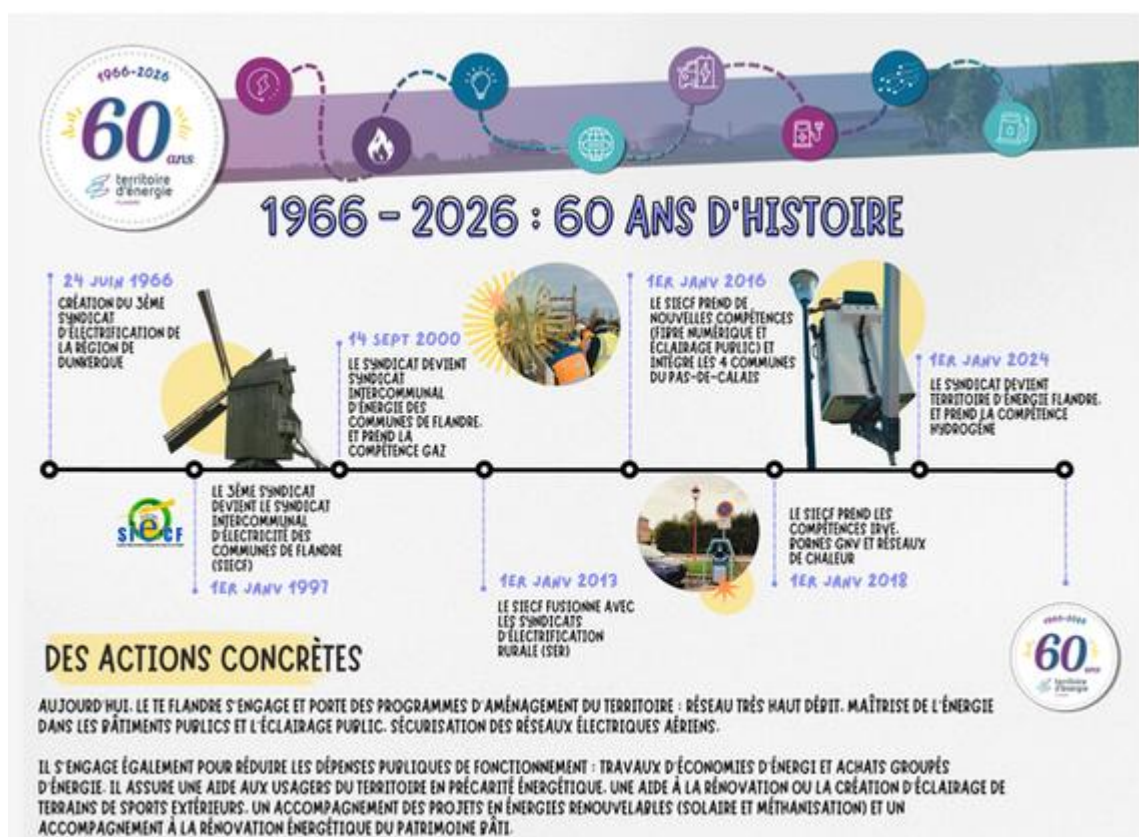
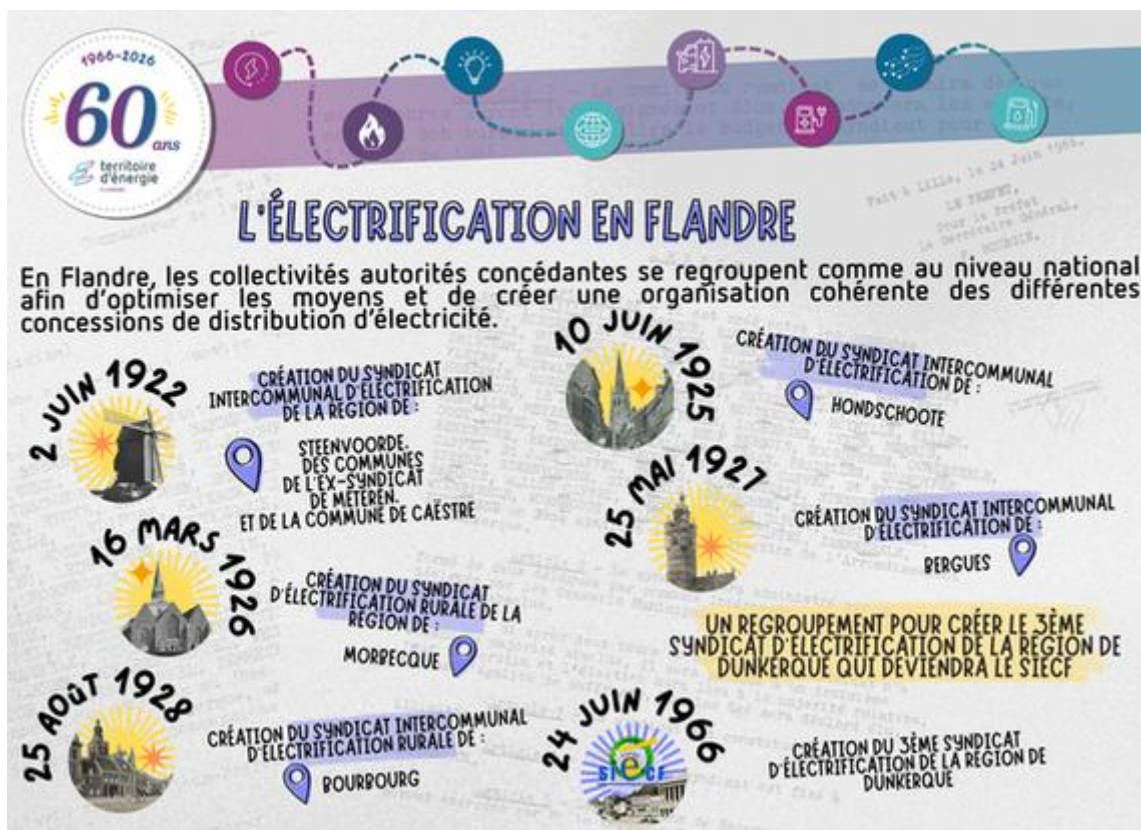
26/05/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Avenant N° 1 Marché de travaux pour une ombrière photovoltaïque à HOYMILLE - Société BLOT Electricité - Report de la date de fin de travaux au 17/07/2026
27/05/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Avenant N° 1 au lot 2 du marché de travaux sur les réseaux en vue d'améliorer la qualité et l'esthétique de la desserte avec les sociétés Satelec et Ramery Réseaux pour la modification des coordonnées de l'agence Satelec.
27/05/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Avenant N° 1 au lot 3 du marché de travaux sur les réseaux en vue d'améliorer la qualité et l'esthétique de la desserte avec les sociétés Satelec et Ramery Réseaux pour la modification des coordonnées de l'agence Satelec.
02/06/2026	Marchés Publics	Décision du Président : AMO pour l'impact du nouveau mécanisme de capacité sur le marché actuel avec la société NALDEO.

Adoption

Le comité prend acte de ces décisions.

11° – Les 60 ans du TE Flandre : programme des conférences et visites







PROGRAMME PRÉVISIONNEL JUILLET- DÉCEMBRE 2026

1 VISITE CHANTIER ENEDIS

Découvrez un chantier de rénovation du réseau électrique HTA (moyenne tension) réalisé par Enedis à Steenvoorde
8 juillet | 10h | RDV Steenvoorde
Inscription via le QR code ou via le lien suivant:
Maximum 20 personnes

<https://tramamms.org/inscritez-vous-a-levenement-visite-de-chantier-enedis-118022008>



6 SOIRÉE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Gradation, extinction, détection, ...
Venez découvrir la gestion optimisée de l'éclairage public et visiter le chantier de rénovation de Merville.
5 novembre | RDV à 18h00 Espace culturel Robert Hossein à Merville
Inscription à venir
Maximum 80 personnes

2 RALLYE EN VÉLO ÉLECTRIQUE

Découvrez des installations de production d'énergie renouvelable en vélo électrique.
3 septembre | RDV Mairie de Neuf Berquin
Inscription à venir

3 FORUM TERRITORIAL DE L'ÉNERGIE ET SOIRÉE ANNIVERSAIRE

Participez aux ateliers, conférences, tables rondes et interventions d'experts sur les sujets liés à l'énergie.
15 septembre
14h à 18h30 | Forum au Conservatoire Botanique de Bailleul
19h00 | Soirée à Boeschepe
Inscription à venir
Maximum 200 personnes

4 VISITE DE L'AGENCE DE CONDUITE RÉGIONALE D'ENEDIS

Visitez l'Agence de Conduite Régionale d'Enedis, afin de découvrir le pilotage du réseau électrique avec démonstration sur simulateur et visite du plateau de conduite
29 septembre | RDV 12h00 à Hazebrouck (gare SNCF) | Retour prévu 18h00 à Hazebrouck (gare SNCF)
Inscription à venir
Maximum 30 personnes

5 VISITE POSTE SOURCE BLARINGHEM

Visite guidée du poste source de Blaringhem avec ENEDIS.
23 octobre | 10h00 | RDV à Blaringhem
Inscription à venir
Maximum 30 personnes

7 RALLYE DÉCOUVERTE

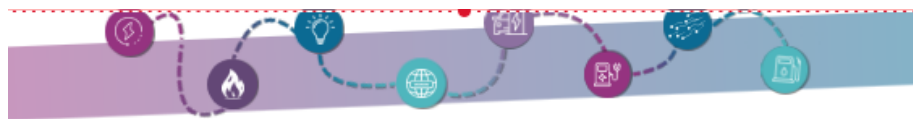
Parcourez la Flandre en véhicule propre afin de découvrir des projets exemplaires liés à la transition énergétique.
9 novembre | 10h | RDV au SM SIROM Flandre Nord à Wormhout
Inscription à venir
Maximum 25 personnes

8 VISITE DU CYCLE COMBINÉ GAZ DE BOUCHAIN AVEC EDF

Découvrez la turbine à combustion la plus puissante de France ainsi que l'optimisation de la production d'électricité en fonction de la demande en adéquation avec les conditions climatiques
10 décembre | Bouchain (organisation du transport en fonction du nombre d'inscrits)
Inscription à venir
Maximum 30 personnes

9 FRESQUE DU CLIMAT

Participez à un atelier permettant de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux changements climatiques afin de se les approprier et d'agir.
14 décembre | RDV à Hazebrouck (dans les locaux du TE Flandre) | atelier matin ou après midi (au choix)
Inscription à venir
Maximum 30 personnes



INSCRIVEZ VOUS DÈS MAINTENANT POUR

1

VISITE CHANTIER ENEDIS

Découvrez un chantier de rénovation du réseau électrique HTA (moyenne tension) réalisé par Enedis à Steenvoorde

8 juillet | 10h | RDV Steenvoorde

Inscription via le QR code ou via le lien suivant:
Maximum 20 personnes

<https://framaforms.org/inscription-a-levenement-visite-de-chantier-enedis-1782295068>



Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Le Secrétaire de Séance

Jean-Luc CLEENEWERCK
Le Président du TE Flandre

Compte rendu adopté lors du Comité du